

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 04 mars 2026 – Mairie de KILLEM

Etaient présents : BARBEZ N. - BERNARD J.C. - BRUGE M. – COUVREUR N. - DESWARTE A. - SALOMÉ P.J.- THUEUX A. - VANBAELINGHEM J.-L.– VIEREN S. - WADOUX E. -

Ont donné pouvoir :

BELET N. à WADOUX E.

CAMPAGNIE P. à COUVREUR N.

DEVOS G. à VANBAELINGHEM J.-L.

LEROY C. à BARBEZ N.

Etait absent : FORTUNI G.

Mme WADOUX Evelyne est élue secrétaire de séance.

Nombre d'élus en exercice : 15 Majorité atteinte quand 8 élus sont présents

Nombre de présents : 10 Quorum atteint

Nombre de pouvoir : 4

Nombre d'absents : 1

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la séance précédente
- Adoption du Compte Financier Unique 2025
- Affectation de résultats
- Budget Primitif 2026
- Modification du tableau des emplois
- Retour des commissions
- Divers

La séance est ouverte à 17h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point abordé : Le conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 transmis aux conseillers en amont de la réunion.

Décision : le **procès-verbal est approuvé à l'unanimité**. Celui-ci est signé par monsieur le maire et sera signé ultérieurement par monsieur DEVOS Gaël.

2. Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Point abordé : Présentation du **Compte Financier Unique 2025** du budget principal établi conformément à la nomenclature M57. Ce document synthétise les comptes administratifs (ordonnateur) et de gestion (comptable public) pour l'exercice 2025.

Monsieur Noël COUVREUR, adjoint au maire explique que ce CFU rapproche les prévisions inscrites au budget, les réalisations budgétaires, elles sont présentées par chapitre d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses :

Éléments clés présentés : Résultats de l'exercice 2025 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP+DM Prévisions (a)	Réalisé 2025 titre mis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 013	atténuations de charges	100,00 €	89,64 €	89,64%
Chapitre : 70	produits, services, domaines, ventes diverses	53 500,37 €	40 341,20 €	75,40%
Chapitre : 73	impôts et taxes	593 494,00 €	650 545,46 €	109,61%
Chapitre : 74	dotations et participations	120 700,00 €	187 146,79 €	155,05%
Chapitre : 75	autres produits de gestion courante	21 000,00 €	39 866,79 €	189,84%
Total des recettes de gestion des services		788 794,37 €	917 989,88 €	125,68%
chapitre : 77	produits spécifiques	100,00 €	6,83 €	6,83%
chapitre : 78	reprise sur amortissements	100,00 €	49,14 €	0,00%
Total des recettes réelles et mixtes		788 994,37 €	918 045,85 €	116,36%
chapitre 042 : opérations ordre transf. entre sections		25 000,00 €	0,00 €	0,00%
total des recettes d'ordre		25 000,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL des recettes de fonctionnement de l'exercice		813 994,37 €	918 045,85 €	112,78%
Chapitre : 002	Excédent de fonctionnement reporté	362 357,63 €		
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 176 352,00 €	918 045,85 €	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP+DM Prévisions (a)	Réalisé 2025 mandats émis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 011	Charges à caractère générales	325 574,50 €	208 887,02 €	64,16%
Chapitre : 012	Dépenses de personnel	437 500,00 €	364 198,94 €	83,25%
Chapitre : 014	Atténuation de produits	2 000,00 €	1 161,00 €	58,05%
Chapitre : 65	Autres charges de gestion courante	180 300,00 €	157 277,98 €	87,23%
Total des dépenses de gestion de services		945 374,50 €	731 524,94 €	77,38%
Chapitre : 66	charges financières	11 000,00 €	9 238,74 €	83,99%
Chapitre : 67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	18,00 €	1,80%
Chapitre : 68	Provisions	1 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses réelles et mixtes		958 374,50 €	740 781,68 €	77,30%
Chapitre : 023	virement à la section d'investissement	180 000,00 €		
Chapitre : 042	opérations ordre transf. entre sections	37 977,50 €	12 977,50 €	34,17%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		217 977,50 €	12 977,50 €	5,95%
TOTAL des dépenses de fonctionnement de l'exercice		1 176 352,00 €	753 759,18 €	64,08%
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 176 352,00 €	753 759,18 €	

Les recettes réelles de fonctionnement ont été encaissées à hauteur de **918 045.85€** en 2025 enregistrant une baisse de 49 994.04€ (soit - 5.16%) par rapport à 2024.

Cette diminution s'explique principalement par la réduction des remboursements de l'assurance statutaire (notamment au titre des congés maladies) et d'autre part une baisse de l'excédent budgétaire de la période.

Les dépenses réelles de fonctionnement mandatées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 753 759.18€ enregistrant une baisse de 4.27% (soit -33 659.20€) par rapport à 2024. Cela correspond aux charges du personnel (1 départ en retraite).

- **Résultat de fonctionnement : + 164 286.67€.**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP+DM prévisions	Réalisé 2025 titre émis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 10	dotations, fonds divers et réserves	210 000,67 €	227 259,51 €	108,22%
Chapitre : 13	subventions d'investissement	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00%
Total des recettes réelles d'investissement		212 000,67 €	229 259,51 €	108,14%
Chapitre : 021	virement de la section de fonctionnement	180 000,00 €		
Chapitre : 040	opérations ordre transf entre sections	37 977,50 €	28 265,50 €	74,43%
Total des recettes d'ordre en investissement		217 977,50 €	28 265,50 €	12,97%
Total des recettes d'investissement de l'exercice		429 978,17 €	257 525,01 €	59,89%
Chapitre : 001	solde d'exécution N-1 positif reporté	338 542,83 €		
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT		768 521,00 €	257 525,01 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP+DM prévisions	Réalisé 2025 mandats émis (b)	% utilisé (b/a)
Chapitre : 20	immobilisations incorporelles	65 000,00 €	0,00 €	0,00%
Chapitre : 21	immobilisations corporelles	633 921,00 €	134 965,04 €	21,29%
Total des dépenses d'équipement		698 921,00 €	134 965,04 €	19,31%
Chapitre : 16	remboursement de capital	44 600,00 €	44 500,43 €	99,78%
Total des dépenses financières		44 600,00 €	44 500,43 €	99,78%
Total des dépenses réelles d'investissement		743 521,00 €	179 465,47 €	24,14%
chapitre 040	opérations ordre transf. entre sections	25 000,00 €	0,00 €	0,00%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		768 521,00 €	179 465,47 €	23,35%
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		768 521,00 €	179 465,47 €	

Les recettes sont constituées de la récupération de la TVA ainsi que le versement de subvention restante suite à la réalisation de la cour de l'école maternelle, affectation de résultat.

Les dépenses sont constituées du remboursement des emprunts, acquisition du terrain BOTS, ossuaire + cavurnes, abri bus, etc...

○ **Résultat d'investissement : 78 059.54 €.**

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune :

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	257 525.01€	918 045.85€
DEPENSES	179 465.47€	753 759.18€
RESULTAT	78 059.54€	164 286.67€
Reports de l'exercice 2024	338 542.83€	362 357.63€
RESULTAT DE CLOTURE 2025	416 602.37€	526 644.30€

Différence entre les Restes à réaliser		
Recettes : 0.00€	- 15 484.40€	/
Dépenses : 15 484.40€		
RESULTAT CUMULÉ	401 117.97€	526 644.30€
	RÉSULTAT FINAL 2025	927 762.27€

Constat résultat de clôture de la commune est de 927 762.27€

L'article L3232-14 du Code général des Collectivités Territoriales indique que si le maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Décision : Le conseil municipal ADOPTE le Compte Financier Unique 2025 :

- Par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstentions.
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote
- **DONNE** pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération 2026-01 adoptant le CFU 2025.

- *Observations* : M. VIEREN Stéphane demande des précisions sur le financement de la boucherie : le maire lui explique le plan de financement concernant l'acquisition de ce bien par la CCHF ainsi que la participation financière sous la forme d'un fonds de concours.

3. Affectation des résultats 2025

Point abordé : Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2025 présentée :

Poste	Montant (€)	Destination
Résultat de fonctionnement	526 644.30	1/ une part de l'excédent de fonctionnement 200 000.00€ au compte 1068 (investissement) conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311 du Code général des collectivités territoriales 2/ le solde de l'excédent de fonctionnement soit 326 644.30€ au compte 002 en section de fonctionnement.
Résultat d'investissement	416 602.37	L'excédent d'investissement soit 416 602.37€ au compte 001 en section d'investissement

Décision : Le conseil municipal **décide à l'unanimité l'affectation des résultats 2025** comme proposée ci-dessus.

Délibération n°2026-02

4. Budget Primitif 2026

Point abordé : Présentation du **budget primitif 2026**, Une réunion de la commission finances a été organisée le mercredi 17 février 2026 afin de préparer le budget primitif prévisionnel de l'année 2026, les projets d'orientations sur les investissements pour 2026 en dépenses et aussi de statuer sur les demandes de subventions.

BP 2026	DEPENSES	RECETTES
TOTAL INVESTISSEMENT	889 580.00€	889 580.00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 098 888.00€	1 098 888.00€
TOTAL DU BUDGET	1 988 468.00€	1 988 468.00€

Décision : Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : **APPROUVE** le budget primitif pour l'année 2026.

Délibération n°2026-03

- **4.1 Tableau des subventions validé par la commission finances**

Point abordé : le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2026, suivant le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant €
CLASSE DECOUVERTE ECOLE JULES FERRY	4 000.00
ASSO CARNAVALESQUE SWINGELAERS	650.00
FOOTBALL CLUB KILLEM	2 000.00
STE JARDINS FAMILIAUX	366.00
STE DES AMIS TIR A L'ARC	260.00
ASSOCIATION USEP ECOLE JULES FER	200.00
STE DES AFN	190.00
AMICALE ECOLE JULES FERRY	440.00
AMICALE POUR LE DON DU SANG	90.00
COOP. SCOLAIRE JULES FERRY	670.00
A.D.M.R.	250.00
ARDEVA (ASSOCIATION REG. DEFENSE	110.00
ASSOCIATION ENTRAIDE	165.00
FLANDRE VERDOYANTE ET FLEURIE	85.00
RETABLE DE FLANDRES	50.00
COMITE DES FETES ET LOISIRS	12 000.00
AMICALE DES PERSONNELS TERR CCHF (55€/agent)	En attente du nombre
VACANCES AUTREMENT (40€/enfant)	En attente du nombre
AFSEP (sclérose en plaques)	50.00
ADAR	150.00
RUDY BRUWAERT RACING	150.00
RESTOS DU CCEUR	200.00
TOTAUX	22 076.00

Décision : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer aux associations les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente, au

- **4.2 Taux d'imposition** : Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

L'état de notification n°1259 des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales est pré-rempli par les services fiscaux. Il est communiqué par voie dématérialisée à la mairie par les services de la direction générale des finances publiques. Les services municipaux ont à charge de compléter cet état, après fixation, par le conseil municipal, du produit fiscal attendu pour 2026 des taxes directes locales.

Il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026.

Rappel des taux :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	40.35%
Taux de TAXE FONCIERE NON BATI	58.54%
Taux de TAXE HABITATION	18.23%

Décision : *Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.*

Délibération n°2026-05

- **4.3 Bourse et prix** : pour rappel pour féliciter les efforts des enfants la commune offre aux élèves de CM2 quittant l'école pour le collège une calculatrice et une clé USB (valeur totale 1000€) et la commune encourage le fleurissement réalisé par les habitants par le biais du concours des maisons fleuries (opération s'élève à 1000€) : inscription au budget de la somme de 2000€ au 65132.

Décision : *Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les principes et décide d'inscrire au budget la somme de 2000€ à l'imputation 65132.*

Délibération n°2026-06

- **4.4 Subvention association « Vacances Autrement »** : subvention aux familles des jeunes de la commune qui participent au camp d'adolescents qui est organisé chaque été. La somme octroyée est de 40€/enfant participant et sera réglée sous présentation d'un justificatif.

Décision : *Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 40€/enfant participant. Le paiement de cette subvention sera effectué sous présentation d'un justificatif.*

Délibération n°2026-07

- **4.5 Subvention amicale de la CCHF** : subvention que verse la commune à la CCHF suivant les inscriptions des agents. La somme octroyée est de **55€/agent** inscrit et sera réglée sous présentation d'un justificatif.

Décision : Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 55€/personnel adhérent.

Le paiement de cette subvention sera effectué sous présentation d'un justificatif.

Délibération n°2026-08

- **4.6 Etat annuel des indemnités des élus municipaux (annexe 4)** : Cet état présente l'ensemble des indemnités versées aux élus en euros et en brut pour l'année N-1 pour information selon l'article L.2123-24-1-1 du CGCT.

5. Modification du tableau des emplois

Point abordé : Proposition de **modification du tableau des emplois** pour adapter les effectifs aux besoins des services. La modification concerne :

- **Création de poste** : 1 poste d'agent de maîtrise principal (M. Stéphane LUCAS)

Proposition présentée :

Service	Type de poste	Nombre	Motif
Technique	Agent de maîtrise principal – catégorie C	+1	Avancement de grade

Décision : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la filière technique et de la catégorie C à temps complet à compter du 05 mars 2026.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Délibération n°2026-09

Pour information : le CDG59 a informé que Mme Delphine PARENT figure sur la liste d'aptitude au grade d'attaché établie dans le cadre de la promotion Interne sous réserve d'un poste correspondant. Un poste d'attaché étant vacant au tableau des effectifs, madame Delphine PARENT a été nommé sur ce poste en tant que stagiaire (période de 6 mois).

6. Retour des commissions

Point abordé : Synthèse des travaux des **commissions municipales** depuis la dernière séance du conseil. Les commissions concernées peuvent être :

- **Finances** : 18/02/2026 présentation du BP 2026 + avis sur les subventions aux associations.
- **Contrôle liste électorale** : 19/02/2026
- **CCID** : 03/02/2026
- **Affaires scolaires** : conseil d'école 03/02/2026

Décisions prises en commission :

- Validation du BP 2026 + subventions aux associations
- Arrêt des listes électorales et publication du tableau des mouvements à J-20 : 816 électeurs
- Sorties scolaires de fin d'année prises en charge par la commune : bus Pari Daiza (école primaire) – bus +entrées Camélus (école maternelle)

7. Divers

- Passage de l'épreuve cycliste à Killeme le samedi 23 mai 2026 de la course « 4 jours de Dunkerque », Noël COUVREUR indique que du matériel de récolte du lin sera mis en place et qu'une demande a été effectuée auprès de l'association des Swyngealers afin de positionner également le géant. Pour la bonne organisation de ce passage, il indique qu'il faudra rechercher des signaleurs pour assurer la sécurité des coureurs et des spectateurs.
- Elections municipales : 15 et 22/03/2026 – tenue du bureau de vote
- Remerciement de l'association ARDEVA pour l'octroi de la subvention communale
- Autres sujets abordés :
 - Le maire fait lecture du mail reçu en mairie concernant l'état d'abandon de parcelle située au 38 rue des Frères Van Robayes. Visualisation des photos de l'état actuel. Question : faut-il lancer la procédure d'abandon ?
 - 1/ refaire un courrier au notaire
 - 2/ revoir la procédure auprès d'Inord
 - 3/ faire un constat d'huissier ?

8. Clôture de la séance

- **Heure de fin** : 19h30

Signature :

Le Maire : [Signature]



Le Secrétaire de séance : [Signature]